



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 30 Novembre 2017

Question n°4

Appel de Fonds 2018

L'an deux mille dix-sept, le **30 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Novembre 2017.

16 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 était représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Francis LIECHTELE, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN.

Etait représenté : Raymond TROMMENSCHLAGER pour Eliane FARNY, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER

Avait donné procuration : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à Patrick MIESCH

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER, Jean-Pierre BRINGARD

Etaient Absents : Didier SANSIG, Alphonse M'BOUKOU, Jean PAOLI, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MILLE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	21

Vote		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0

Date de Convocation : 16 Novembre 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

VU la Délibération du 22 Novembre 2016 validant l'Appel de Fonds 2017,

Le Président présente le contexte de l'appel de fonds 2018.

Il explique que 2018 sera une année de transition suite aux nombreuses inconnues difficilement évaluables. Le départ des 18 communes de l'ex-CCTB rend difficile l'évaluation de leur quote-part par rapport aux déchèteries et l'impact sur les versements des éco-organismes. De la même façon de nouveaux barèmes de soutien des éco-organismes seront appliqués à compter du 1er janvier 2018 et de nouvelles modalités tarifaires seront appliquées avec le nouveau marché de collecte. De plus suite au nouveau service de déchèterie de Champagny, il est difficile d'en connaître les tonnages. Enfin, à l'heure actuelle, il est impossible de savoir si les nouvelles règles tarifaires du SERTRID seront appliquées au 1er janvier 2018 ou non.

Tout cela conduit donc à une proposition d'appels de fonds 2018 pessimiste mais sans application de hausse grâce aux actions menées sur ces dernières années.

Ce projet intègre les projets suivants :

- Maintien du seuil des levées à 6 par semestre,
- Travail sur l'uniformisation de règles tarifaires,
- Année 3 « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »,
- Financement des compensations communes pour l'aide à la distribution des sacs de tri,
- Subvention pour l'aménagement de conteneurs enterrés pour la collecte du verre,
- Fonctionnement déchèterie semi-fixe Champagny,
- Suppression convention accès avec SYTEVOM,
- Garantie financière de 380 000 euros pour l'ancienne ISDND,
- Fonds de roulement nécessaires sans recourir à des lignes de trésorerie,
- Etude sur la mise en place des biodéchets,
- Maintien du fonds de soutien aux communes pour les dépôts sauvages de pneus,
- Totalité des agents intégrés SICTOM (sauf remplacement et besoins ponctuels).

Le Président présente ensuite le bilan 2017. Il commence par présenter le tableau des montants de régularisation de l'appel de fonds 2017 :

	Montant régul appel fonds
EX CCPSV	-5 988,81 €
Grand Belfort	-692,26 €
EX CCHS	13 629,76 €
CCRC	-27 054,16 €
CCVDS	-17 001,14 €
TOTAUX	-37 106,61 €

Il précise que celle-ci sera faite en février 2018.

Il présente ensuite la comparaison entre les appels de fonds et la facturation de ComCom aux usagers, régularisations comprises.

Il poursuit par la présentation des frais de fonctionnement du SICTOM 2017 proratisé sur 12 mois. Il est à noter 100 000 € de non dépenses au niveau des frais de fonctionnement dues à un marché de communication avec des coûts

inférieurs aux estimations, un coût de suivi de la décharge inférieur au budget car seul le suivi réglementaire a été fait en 2017 et des frais généraux inférieurs aux inscriptions budgétaires.

A noter également, un léger dépassement des charges de personnel en raison d'un rappel de cotisations retraite pour un agent présent au SICTOM dans les années 2000 (voir point n°5 Décision Modificative n°1).

Il termine enfin avec le réalisé de l'appel de fonds 2017 également proratisé. Ce dernier fait apparaître un bilan très positif avec :

- -188 449,73 € de non dépenses dues principalement par l'augmentation que nous avons budgétisée pour les tarifs SERTRID et qui n'a finalement pas été mise en œuvre par le SERTRID. Pour rappel, au moment de l'appel de fonds 2017, les orientations du SERTRID n'étaient pas connues.
- + 163 048,98 € de recettes supplémentaires et cela malgré l'absence de paiement de l'ADEME (fonctionnement sur nos fonds propres des actions ZDZG) et la baisse des valeurs de rachat des différents matériaux en 2017,

Ces recettes supplémentaires sont le reflet des performances de tri notamment au niveau du tri sélectif.

Le bilan complet permet d'afficher une différence recettes / dépenses de 365 576,28 €.

Une fois le bilan 2017 terminé, il enchaîne avec la présentation du projet de frais de fonctionnement du SICTOM en 2018 (950 000 € contre 1 075 000 € en 2017) puis le projet d'appel de fonds.

Ce dernier est pessimiste. Il ferait apparaître, à premier abord, un « manque » de 49 120,09 euros si nous maintenons les mêmes règles tarifaires pour les Comcom qu'en 2017,

Etant donné les résultats de l'année 2017 et dans la mesure où nous avons surestimé les dépenses 2017 pour le SERTRID, il est proposé de prendre ce montant manquant sur les résultats 2017.

Soit un montant de 4 355 349,57 € à demander aux différentes COMCOM.

Le Président propose donc le projet de tarifs 2018 suivant :

	120L(1)	120L	180L	240L	360L	770L
Usager	88,75	88,75	88,75	88,75	88,75	88,75
Volume	16,15	77,22	95,92	121,24	234,29	597,77
Part variable	4,7	4,7	5,88	7	8,75	16,94
Nb levées prise en cpte	12	12	14	17	27	38

Il précise que seul le nombre de levées moyennes prises en compte (38 contre 39 en 2017) a changé par rapport à l'an dernier. Cette modification fait suite à la légère baisse des présentations des bacs 770L.

Envoyé en préfecture le 05/12/2017

Reçu en préfecture le 05/12/2017

Affiché le



ID : 090-200075133-20171130-04_30112017-DE

Soit en répartissant ces montants par rapport aux nombres de bacs en place dans chacune des COMCOM, l'appel de fonds suivant :

	Appel fonds 2018
GBCA	0.00
Ex CCHS	996 938.27
CCRC	1 274 018.80
Ex CCPSV	737 898.05
CCD	1 346 494.45
TOTAL	4 355 349.57

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide l'appel de fonds 2018 présenté ci-dessus.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH

